



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Niger

Question écrite n° 27085

Texte de la question

M. Hervé Mariton appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation préoccupante au Niger. Le mouvement pour des Nigériens pour la justice et les forces gouvernementales s'affrontent dans les régions touarègues du nord du Niger. Ces troubles ont déjà provoqué plusieurs dizaines de victimes ainsi qu'une vague importante de réfugiés. Les associations humanitaires ne peuvent, faute d'autorisation, intervenir sur les lieux de conflit, laissant les populations civiles totalement démunies, victimes de sérieuses difficultés d'approvisionnement. Aucun accord ne se profile entre le gouvernement nigérien et le MNJ qui revendique l'application des accords de 1995 et une meilleure répartition des richesses pour les populations touarègues. Il souhaiterait connaître ses réflexions engagées sur les actions à entreprendre.

Texte de la réponse

Le gouvernement nigérien est confronté depuis février 2007 à un mouvement de rébellion, le Mouvement nigérien pour la justice (MNJ) qui a pris les armes dans le Nord du pays, revendiquant, notamment, une meilleure répartition des richesses. Pour y faire face, le président Tandja a fait le choix, jusqu'à présent, d'un traitement sécuritaire du problème, considérant le MNJ comme une bande armée. Pour autant, le MNJ a réussi à étendre la zone de conflit au delà de l'Aïr (attaque des 16 et 17 mars 2008 à Bani-Bangou, près de la frontière du Mali). La scission d'une partie des cadres du Mouvement des Nigériens pour la justice a abouti fin mai à la création d'un nouveau mouvement, le Front des forces du redressement (FFR). À ce jour, la situation demeure très tendue, comme en témoigne la récente victoire des forces armées nigériennes, le 27 juin 2008 à Tarzazait, au nord du massif de l'Aïr. La France a condamné les atteintes qui ont pu être portées aux droits de l'homme par les deux parties. Nous avons également régulièrement dénoncé l'usage des mines anti-véhicules. Nous nous attachons à souligner auprès de nos partenaires nigériens la nécessité d'une réconciliation en marquant que la violence n'est pas un moyen de règlement des conflits dans un pays où les règles de la démocratie sont respectées. Nous encourageons la recherche d'une solution politique au conflit. La France, premier partenaire bilatéral du Niger, poursuit par ailleurs son action en faveur du développement de ce pays. Nous avons ainsi signé en 2006 un document-cadre de partenariat, doté d'un montant de 234,2 millions d'euros sur la période 2006-2010, qui permet de concentrer notre effort de coopération sur les secteurs de l'éducation, de la santé ainsi que de l'eau et de l'assainissement. Nous intervenons par ailleurs dans les domaines du renforcement des capacités de l'État et de la décentralisation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la promotion de la diversité culturelle dans le cadre de la Francophonie. S'agissant de la décentralisation, nous menons depuis 2003 un projet d'appui au démarrage de la décentralisation au Niger (PADDEN) doté d'une enveloppe pluriannuelle de 1 525 000 euros. Par ailleurs, compte tenu de la situation alimentaire actuelle, 3 millions d'euros d'aide alimentaire ont d'ores et déjà été alloués au Niger en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27085

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5783

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6912